

Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017

Absent Excusés : Mme. FORESTIE et M. GUILLOT DE SUIDUIRAUT

Approbation du compte rendu du 12 juin 2017

M. MANCEAU fait remarquer qu'il avait parlé du chemin qui passe devant chez Mme CAPDAREST. Cette dernière avait indiqué que la précédente municipalité avait payé les frais de géomètre. M. MANCEAU avait rappelé que c'est parce que M. Regis CAPDAREST ne voulait plus voir passer personne devant chez lui, bien que ce soit un chemin communal.

Concernant le Château de Veyres et du dépôt de terre. Cette zone n'est pas située dans la zone du POS où cela est autorisé. De plus il avait indiqué qu'il n'y avait pas eu de déclaration ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

Concernant l'adhésion à Gironde Ressource M. MANCEAU fait remarquer que cela n'empêchera pas les bureaux d'études contrairement à ce que pense M. Guillot DE SUIDUIRAUT.

M. MANCEAU indique qu'il est étonné que le département puisse mobiliser autant de personnes sur ce projet (près de 400 000 € par an). Cela veut dire que beaucoup de personnels ne sont pas utilisés.

M. MANCEAU fait remarquer qu'en fait on paye 2 fois, une fois par les impôts communaux et une fois par les impôts départementaux.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
09/06/2017	Remplacement filtre à air CTA salle des fêtes	SOS 33	1 876.00 € TTC
14/06/2017	Fournitures scolaires école maternelle	LACOSTE	1330.57 €
15/06/2017	Remplacement de 2 luminaires rue de Lur Saluce	SDEEG	1089.43 €
16/06/2017	Formation habilitation électrique	CEP	500.00 €
30/06/2017	Achat peinture de traçage	IPC	1025.64 € TTC
06/07/2017	Reprise des tombes en terrain commun	ELABOR	3 716.00 €
06/07/2017	Aménagement archives Pinsan Prince	NILSEN	6 458.57 €
07/07/2017	Nettoyage hotte aspirante cantine scolaire	HYGITEC	470.00 €

- **Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 2eme tranche : Fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

Vote unanimité

- **Signature de la convention d'entretien du chemin rural n°11 de Nanin par l'entreprise TENDEIRO suite au dépôt d'une demande d'isdi**

Cette autorisation concerne le dépôt de déchet dans la carrière de M. TENDEIRO et l'entretien du chemin d'accès.

M. MANCEAU demande si M. LE DIASCORNE est au courant de ce projet. Il rappelle les tensions qu'il y avait eu il y quelques années.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, INA, IINA du Plan d'Occupation des Sols de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
15/06/2017	Consort ARENSEN	M° BUGEAUD Alain 12 rue Tastet Girard 33290 BLANQUEFORT	Lamothe Section E n°821, 822 655 m ²
26/06/2017	M GENESTOUX Pierrick 108 rue Nationale 85210 LA REORTHE	M° ORSONI Raoul 49 avenue Michel Picon 33550 LANGOIRAN	Lamothe Section E 436, 532, 755 1250 m ²
08/07/2017	SCI LUDANA 5 rue de la République 33210 PREIGNAC	M° DARMAILLACQ Olivier et DUCASSE Philippe 40141 SOUSTONS	Rue de la République Section A n°281

Fermeture de la 6° classe. Mme LEBLANC-PUJOL indique que la fermeture se justifie complètement sinon on passe à moins de 20 élèves par classe. M. MANCEAU demande si on avait regroupé maternelle et élémentaire. Dans les 2 années à venir il peut y avoir une fermeture à la maternelle.

M. MANCEAU demande où en est le dossier Roulet. Pour M. Le Maire le dossier est clos. M. MANCEAU trouve que la décharge est nuisible pour M. ROULLET mais pas pour sa salle de musique où viennent des enfants. Que de plus cet établissement qui reçoit du public n'a jamais fait l'objet d'une ouverture réglementaire.

M. MANCEAU demande si le branchement de M. DEVEZA a été fait. M. le Maire répond qu'il devait le faire la semaine suivante. Un contrôle sera fait par les services.

M. MANCEAU a entendu parler d'un vol de plancha du comité des fêtes. Le Président a fait la déclaration. C'est le comité des fêtes qui les remplacera sur son budget.

M. DANAY pense qu'une ronde de l'ASVP le samedi serait la bienvenue.

M. FAUGERE demande si M. le Maire a regardé pour l'entrée au Pape. M. le Maire doit demander le lendemain à Mme BRILLA de la CDC.